

Accès aux équipements

• Le panier « de la vie courante » comprend 22 équipements ou services, dont des services publics (poste, gendarmerie...), des commerces et des services aux particuliers (coiffure, boulangerie, supermarché, station service...), des services d'enseignement (école, collège), de santé (médecin, pharmacie, infirmier, dentiste), d'aide ou d'hébergement aux personnes âgées, des crèches et des gardes d'enfants ainsi que des équipements sportifs.

• Les temps d'accès aux équipements et services sont calculés à partir des distances routières. Ces temps ont donc un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture, et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges...). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires. Le temps d'accès à un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès à chacun de ses équipements.

Bassins et territoires de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, transports ainsi que sports-loisirs-culture.

Défini pour les études sur la qualité de vie, le territoire de vie découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.

Énergie primaire

L'énergie primaire est l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés. Ce sont principalement le pétrole brut, les schistes bitumineux, le gaz naturel, les combustibles minéraux solides, la biomasse, le rayonnement solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie du vent, la géothermie et l'énergie tirée de la fission de l'uranium.

Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables incluent l'énergie d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, ainsi que le bois de chauffage, les résidus de récolte, les biogaz, les biocarburants, les déchets urbains ou industriels et les pompes à chaleur.

Espaces artificialisés

Selon la nomenclature de l'occupation des sols de la source Corine Land Cover, les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Espérance de vie

L'espérance de vie à un âge donné (ici à 60 ans) est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge, dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Fécondité et renouvellement des générations

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure pour une année donnée le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité à chaque âge observés l'année considérée demeuraient inchangés.

Le seuil de renouvellement des générations correspond au nombre d'enfants par femme nécessaire pour assurer le remplacement d'une génération par une autre, en l'absence de migrations et compte tenu du ratio filles-garçons à la naissance (100 filles pour 105 garçons) et de la mortalité des femmes jusqu'à l'âge moyen à la maternité. En France, il est de l'ordre de 2,1 enfants par femme.

Ménages et familles

• Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans qu'elles soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc) sont considérés comme vivant hors ménage.

• Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Niveau de vie et pauvreté monétaire

Le niveau de vie d'un individu correspond au revenu disponible du ménage fiscal auquel il appartient, rapporté au nombre d'unités de consommation de ce ménage.

Le revenu disponible est constitué de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmenté des prestations sociales perçues et diminué des prélèvements sociaux et des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation).

Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage, car il est tenu compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée est celle de l'OCDE qui retient la pondération suivante : le premier adulte compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Tous les membres d'un même ménage fiscal ont le même niveau de vie.

Sont considérées comme pauvres les personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national, le niveau de vie médian étant celui qui partage la population en deux parts égales (la moitié a un niveau de vie inférieur à la médiane, la moitié a un niveau de vie supérieur). En 2012, le seuil de pauvreté pour la France métropolitaine est de 11 871 euros annuels, soit 990 euros par mois.

Projections de population âgée

Ces projections sont issues du scénario central du modèle Omphale 2010 élaborées à partir des populations issues du recensement de la population 2007. Ce modèle fait varier la population âgée en prolongeant les tendances récentes en termes d'espérance de vie par sexe et âge, et une baisse de la mortalité parallèle à la tendance métropolitaine.

Sites classés, inscrits et grands sites de France

Le code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue « scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire », sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Le classement d'un site, prononcé par décret en raison de son caractère exceptionnel, constitue une protection forte visant à sa conservation en l'état et à sa préservation de toutes atteintes graves.

L'inscription d'un site est une reconnaissance de sa qualité justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Un label Grands Sites de France peut être attribué par le ministre chargé des sites aux sites classés de grande notoriété et de grande fréquentation.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi est le rapport entre la population résidente ayant un emploi et la population résidente en âge de travailler.

Le taux d'emploi peut aussi se décomposer sous la forme d'un produit du taux d'activité (proportion d'actifs avec ou sans emploi dans la population en âge de travailler) et du complément à 100 du taux de chômage (part des actifs sans emploi dans l'ensemble des actifs).

L'augmentation du taux d'emploi est un des objectifs mesurables de la stratégie « Europe 2020 » selon laquelle « 75 % de la population de 20 à 64 ans devra avoir un emploi à l'horizon 2020 ».

Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame verte et bleue est un outil législatif visant à préserver et reconstituer les continuités écologiques permettant aux espèces animales et végétales de circuler pour assurer leur survie et s'adapter aux changements climatiques. Elle établit un maillage écologique du territoire composé de trois types d'éléments remarquables : les « réservoirs de biodiversité », les corridors écologiques et la « trame bleue ».

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité : il s'agit de secteurs à intérêt écologique majeur. Ces sites possèdent, pour certains d'entre eux, un statut réglementaire d'autres font l'objet de mesures de gestion, comme les sites appartenant au réseau Natura 2000.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La trame bleue est constituée par certains milieux aquatiques (cours d'eau, tronçons de cours d'eau et grands lacs naturels) et zones humides reconnus pour leur intérêt écologique (à préserver et/ou restaurer).